

Compte-rendu de la Réunion d'Information Syndicale « Décryptage des lois Blanquer » et autres...

Le 30 novembre 2018



Scolarisation obligatoire à
3ans

D'une évaluation
indépendante à
l'auto-évaluation du
ministère

Lois Blanquer

Des écoles publiques
internationales financées par
des entreprises

Prime au mérite

Des ordonnances pour redécouper les
territoires des rectorats

**Rapport
parlementaire
sur le statut
des directeurs**

**Rapport
Cap 22**

**Réforme de
la formation
initiale**

Sommaire



Après les CP à 12, le retour en arrière sur l'apprentissage de la lecture, les évaluations CP-CE1,... Le ministre de l'Education Nationale sort un texte de lois à son nom qui entérine sa vision de l'école....

**Un décryptage syndical de ces Lois
Blanquer et des autres annonces
gouvernementales s'impose et le voici !**

Contexte



Scolarisation obligatoire à 3ans

D'une évaluation
indépendante à
l'auto-évaluation du
ministère

Lois Blanquer

Des écoles publiques
internationales financées par
des entreprises

Prime au mérite

Des ordonnances pour redécouper les
territoires des rectorats

**Rapport
parlementaire
sur le statut
des directeurs**

**Rapport
Cap 22**

**Réforme de
la formation
initiale**

Sommaire

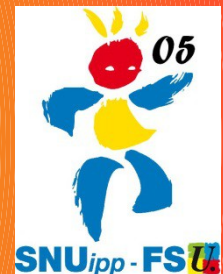


LOIS BLANQUER

Une annonce de façade...

- Augmentation du financement de l'école privée en puisant dans les deniers publics de la part des communes.
 - Quel avenir pour les dispositifs d'accueil des moins de 3ans ?
 - Une mise à mal de la mixité sociale.
 - De plus, cette loi n'intègre plus la scolarisation obligatoire des enfants étrangers pourtant votée majoritairement par le Conseil Supérieur de l'Education (CSE).
- Le SNUipp et la FSU ont donc demandé que soit explicitement ajouté que la scolarisation obligatoire concerne autant les enfants français qu'étrangers.**

Scolarisation obligatoire à 3ans



- l'ouverture de l'école à des officines associatives comme *Agir pour l'école* (méthode de lecture plébiscitée par le ministère) qui impose ses protocoles aux enseignant-es

=

Fin de la liberté pédagogique

L'enseignant simple exécutant au lieu d'être concepteur

- le CNESEO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) sera "remplacé" par un Conseil d'évaluation de l'école (CEE), dont huit membres sur dix seront désigné-es par le ministère.

=

Fin de l'évaluation objective et indépendante des politiques éducatives.

Le ministère fait donc son auto évaluation.

- Les ESPE seront remplacées par des INSP, Instituts nationaux supérieurs du professorat, avec des directeurs et directrices nommés par le Ministère.

=

Un verrouillage qui permet là aussi d'imposer les choix du ministre

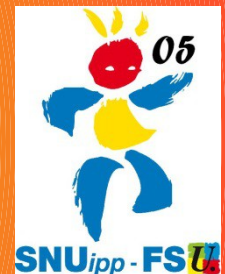
**D'une évaluation indépendante
à l'auto-évaluation du ministère**



- 13 académies dirigées par des super-recteurs.
- une « *mutualisation* » des fonctions de gestion.
- une spécialisation des sites (on le voit déjà avec le 05 qui gère les sorties scolaires pour toute l'académie)

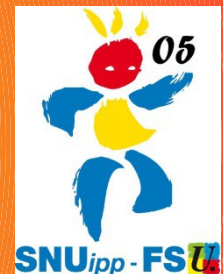
Le SNUipp-FSU s'inquiète et pense que ce nouveau découpage pourra affecter les procédures d'affectation des enseignants de façon importante et aura aussi des effets importants de "rationalisation" de la carte scolaire.

Des ordonnances pour redécouper les territoires des rectorats



- création d'établissements publics locaux d'enseignement international pour le premier et le second degré (par arrêté du préfet, sur proposition conjointe de la région, des départements et des communes.)
Sélectifs, ils dispenseront des enseignements en langue française et en langue vivante étrangère (un cours de mathématiques en anglais, par exemple) **pour des élèves « aptes » à suivre.**
- Un financement qui questionne...par l'UE ou autres organisations internationales mais aussi « *des personnes morales de droit privé* », autrement dit des entreprises ou des associations.

Des écoles publiques internationales financées par des entreprises

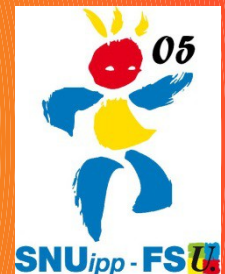


- Remise en cause des points positifs du PPCR : un avancement plus équitable, des "rendez vous de carrière" avec des critères explicités,... au profit d'une **évaluation des établissements** et d'une **prime au mérite** (notamment en REP+).
- Le ministre plaide pour **une personnalisation générale des rémunérations basée sur les résultats des élèves**.

A savoir

Là où elle a été testée, la prime au mérite n'a pas fait ses preuves : Suède (performances PISA en déclin depuis 10 ans), USA... L'objectif poursuivi n'est donc pas l'efficacité. Mais simplement d'appliquer à l'éducation en premier lieu un nouveau mode de management des fonctionnaires.

Prime au mérite



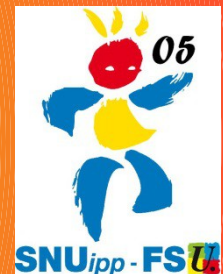
RAPPORTS PARLEMENTAIRES STATUT DES DIRECTEURS

- Augmenter les décharges : 50% à partir de cinq classes et 100% à partir de dix
- Le temps non déchargé serait assoupli : plus de classe en charge mais d'autres fonctions
 - dans l'école (ateliers avec les élèves, remplacement des enseignants absents)
 - ou à l'extérieur (coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire, formateur des enseignants ou directeurs).
 - devenir directeurs du périscolaire, pour le compte de la mairie.

Propositions pour l'aide administrative :

- Standard téléphonique, prise de rdv, inscriptions par les secrétariats de circo...
- Par les stagiaires en préprofessionnalisation dans le cadre de leur licence
- Aides administratives par les communes : secrétaires de mairies ou agents territoriaux mis à disposition
- apprenti placé dans une école pour se former aux tâches de secrétariat
- Service civiques pour accueil le matin, récré, animation périscolaire

Des propositions d' « allégement » ?



D'après ce rapport, la **revalorisation de la fonction passe par la création d'un statut de directeur...**

Mais :

- Uniquement pour les directeurs de plus de 10 classes et **donc les autres écoles seraient regroupées et confiées à la gestion des principaux de collège**, elles perdraient alors leur directeur et seraient noyées dans des écoles du socle où la culture de l'enseignement secondaire dominerait probablement.
- Le directeur aurait alors une autorité hiérarchique (répartition des classes, autorisations d'absence)
- les directeurs d'école seraient associés à l'évaluation des enseignants par l'IEN
- Possibilité, dans certaines limites, de moduler la répartition annuelle des heures de service devant la classe en fonction des postes occupés et des besoins des élèves...

Le statut des directeurs



RAPPORT CAP 22
RAPPORT CAP 22

New Public Management : restreindre le périmètre de l'action étatique

30 milliards d'économies d'ici 2022

. Les établissements seront évalués afin d'être responsabilisés et les chefs d'établissement auront davantage de « liberté » afin de constituer leur équipe pédagogique.

Nouveau corps d'enseignants pour plus de flexibilité (bivalence, annualisation d'une partie du temps d'enseignement, obligation de remplacement dans l'intérêt du service)

Formation : **5 jours en plus dans les obligations de service**

L'Ecole serait désormais du ressort des intercommunalités.

Idées principales



REFORME DE LA FORMATION INITIALE

Des pré-recrutements dès la L2

Mise en responsabilité de classe des étudiants dès la L2 pour disposer d'un vivier de remplaçants à bas coût ?!

Une **admissibilité** en **L3** et l'**admission** en **M2**.

Un statut de **contractuel enseignant**, (risque : affectations selon une logique de gestion et non de formation !).

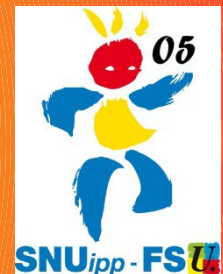
En M1 : 1/3 en responsabilité et En M2 : 1/2 en responsabilité.
(payé au temps de travail et plus au temps de formation)

fonctionnaire-stagiaires à plein temps en M2+1 et titulaires en M2+2.

**Resserrement autour des
fondamentaux**

**Mise sous tutelle des ESPE
(future INSP)**

**Projet Blanquer en quelques
mots**



Des pré-recrutements intégrant des **critères sociaux**

des moyens matériels et humains suffisants.

un statut d'élèves-professeurs garantissant une formation rémunérée sans contrepartie de travail.

un cadrage national de la formation pour éviter les inégalités entre ESPE.

un tiers-temps de stage progressif (observation, pratique accompagnée, et enfin responsabilité).

Un concours de recrutement **sous condition de licence**, en **fin de L3**.
Ensuite, **deux années pleines et entières de formation.**
Validation par un master.

T1 : mi-temps
T2 : des compléments de formation.

Projet du SNUipp-FSU



**VERS LA FIN DU
PARITARISME ?**

Le gouvernement veut la suppression des instances paritaires pour :
alléger la gestion des personnels, permettre une gestion locale et récompenser le mérite individuel

Et aussi supprimer toute compétence des CAP sur les actes de mobilité et mutation ainsi que pour les questions de disponibilité, détachement. Les CAP ne seraient plus consultées sur les promotions

Une volonté du gouvernement...



En bref, beaucoup d'annonces inquiétantes pour l'avenir de notre profession qui se voit vider petit à petit toute sa valeur.

L'heure est donc à la réflexion afin de se mobiliser au mieux pour défendre notre vision du métier !

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées car **le SNUipp-FSU peut agir pour vous mais uniquement grâce à vous.**

Notre travail c'est de **faire entendre VOTRE voix** et pour la défendre aidez-nous à la connaître mieux !

